

École Notre-Dame



École Notre-Dame

Code de vie

2026-2027

Document revu et corrigé par le comité de travail sur le code de vie
de l'école Notre-Dame au printemps 2026.

Comité du code de vie

Josée Roy, TES

Josée Patry, Directrice

Tables des matières

Informations générales	4
Fonctionnement de l'école	6
Règles de vie	11
Système de motivation	12
Terminologie.....	14
Horaire de l'école (annexe 1)	16
Engagement (annexe 2)	18

Informations générales

Chers parents,

L'école Notre-Dame offre un milieu de vie calme, sécuritaire et éducatif pour votre enfant. Le dépassement de soi et l'ouverture aux autres y sont encouragés, notamment à travers les diverses activités ou projets particuliers proposés pendant l'année scolaire.

Chaque membre du personnel s'applique à faire en sorte que, chaque jour, chaque élève reparte enrichi d'expériences positives. Nous sommes ouverts à échanger à propos du vécu de votre enfant afin que nous travaillions ensemble à sa réussite et à son bien-être.

Les informations qui suivent vous permettent de savoir comment et avec qui communiquer en cas de besoin ainsi que de vous renseigner sur le fonctionnement de notre école. Nous vous invitons à les lire attentivement. Nous vous demandons aussi de prendre connaissance des règles de vie de notre école, d'échanger avec votre enfant et de signer le document d'engagement aux règles de vie proposé. Ce dernier devra être retourné au titulaire de classe de votre enfant.

Nous souhaitons que cette année scolaire soit remplie de réussites, à la mesure des efforts fournis par l'équipe-école, par vous et par votre enfant.

Bonne année scolaire!

La direction et l'équipe-école

Partenaires de la réussite

Parents

Intervenants (es)

Réussite
Bien-être



Élèves

Rôle du parent

- Communiquer
- Faire confiance
- Soutenir les intervenants et son enfant
- Parler en bien de l'école et des intervenants devant son enfant
- S'engager dans la réussite de son enfant
- Ouvrir le sac tous les soirs
- S'assurer de la ponctualité
- Respecter le rythme d'apprentissage de son enfant
- Faire preuve de respect

Rôle des intervenants(es)

- Communiquer
- Différencier son enseignement au besoin
- Faire preuve d'ouverture
- Poursuivre sa formation continue
- Respecter le rythme d'apprentissage de l'élève
- Faire sortir le positif de chacun
- Reconnaître les forces de chacun
- Créer un milieu de vie agréable, accueillant et sécuritaire
- Être juste et équitable envers tous les élèves
- Faire preuve de respect

Rôle de l'élève

- S'engager dans son parcours scolaire
- Fournir des efforts soutenus
- Persévérer
- Être poli
- Participer activement
- Faire le travail demandé
- Savoir, savoir-vivre, savoir-être
- Être ponctuel
- Avoir de saines habitudes de vie (hygiène, alimentation, sommeil)
- Faire preuve de respect

Fonctionnement de l'école

Heures d'arrivée à l'école

Les heures d'arrivée à l'école doivent être respectées tous les matins et midis (7h40 et 12h15).

Absences

Si votre enfant doit s'absenter, vous devez appeler à l'école et laisser un message sur la boîte vocale **avant 7 h 45, veuillez laisser le nom complet de votre enfant, son niveau ainsi que le motif de son absence**. Le numéro de téléphone est le 418-338-7800, poste 3000. S'il doit quitter l'école durant l'horaire régulier, il doit remettre à son enseignant l'autorisation écrite de ses parents expliquant la raison de ce départ et la personne autorisée à venir le chercher s'il y a lieu.



Changements à apporter en fin de journée

Si quelqu'un d'autre vient chercher votre enfant, qu'il doit se rendre chez des grands-parents après l'école ou tout autre changement de routine habituelle, il doit être signalé au secrétariat. Assurez-vous d'avoir eu une confirmation (retour d'appel) que le message a bien été pris et remis à l'enseignant de votre enfant.

Fermeture d'école

Si l'école doit fermer pour une raison de force majeure (tempête, bris, etc.), l'annonce de la fermeture aura lieu sur le site web du Centre de services scolaire des Appalaches (cssa.gouv.qc.ca), sur la page Facebook du Centre de services ou le groupe privé Facebook de l'école (École Notre-Dame-St-Ferdinand).

Transport scolaire

Les élèves qui bénéficient du service de transport ont des règles à respecter afin d'assurer la sécurité de tous. Advenant le cas de comportements perturbateurs, le conducteur remettra un « avis de manquement » et la direction sera avisée. L'élève pourrait être suspendu et même expulsé du transport. Sachez que le code de règles de vie de l'école s'applique dès que l'autobus prend les enfants le matin, jusqu'à ce qu'il les descende à la maison en fin de journée.



Transport en bicyclette

Les élèves se rendant à l'école à bicyclette sont fortement encouragés à porter le casque de sécurité. Les vélos doivent être rangés dans les supports prévus à cet effet. Aucune circulation sur la cour, sur les balcons et sur le gazon n'est permise. L'élève doit circuler à côté de son vélo jusqu'à ce qu'il soit dans la rue.

Déplacement au restaurant

Il arrive que certains parents permettent à leur enfant de se déplacer pour dîner au restaurant. Veuillez noter que l'école ne se tient nullement responsable d'un incident possible et qu'aucune surveillance n'est assurée par l'école pour son déplacement. Une note écrite signée du parent doit obligatoirement être remise au titulaire de l'enfant.

Cour d'école

Toute personne ne fréquentant pas l'école ne sera tolérée sur le terrain de l'école entre 7h30 et 17h30 sans avoir reçu l'autorisation d'un membre du personnel. Si nécessaire, la présence d'individus indésirables sera signalée à la Sûreté du Québec. Notez que l'école est munie d'un système de caméra de surveillance.

Code vestimentaire

- Je porte des vêtements adaptés à la température : chauds pour l'hiver, bottes et imperméable pour la pluie.
- Je porte des vêtements pacifiques;
 - À considérer : gilet couvrant l'abdomen, camisole à bretelles larges, encolure en rond ou en v couvrant bien le torse, shorts et jupes respectant la longueur obligatoire soit à la mi-cuisse ou plus long, souliers plats, sandales couvrant le pied à l'avant et au talon.
- Je porte des espadrilles en éducation physique.
- J'ai deux paires de souliers (une pour l'intérieur, l'autre pour l'extérieur).

Matériel scolaire

Chaque élève doit prendre grand soin du matériel qui lui est prêté. En cas de bris ou de perte, une facture sera envoyée aux parents.



Bris, pertes ou vandalisme

Les frais encourus pour bris ou vandalisme de matériel de l'école seront imputés aux parents. Aussi, il est interdit d'apporter des objets autres que scolaires à l'école.

Objets électroniques :

Il est interdit d'avoir en sa possession un cellulaire, des écouteurs sans fil et tout autre appareil mobile personnel incluant les montres intelligentes à l'école. Ces derniers seront alors confisqués et remis aux adultes seulement.

De plus, il est strictement interdit d'enregistrer la voix d'une personne, de capter son image ou de les diffuser sans son autorisation, peu importe l'appareil utilisé.

Collations santé

Nous encourageons et priorisons toujours la consommation de fruits, de légumes et de produits laitiers chez nos élèves, mais les galettes ou muffins santé (produits céréaliers) sont permis comme collation.

Allergies

Certains de nos élèves ont des allergies alimentaires sévères. **LES NOIX, LES ARACHIDES, LES ANANAS ET LES ALIMENTS QUI EN CONTIENNENT SONT STRICTEMENT DÉFENDUS DANS L'ÉCOLE ET AU SERVICE DE GARDE.**

Diner à l'école

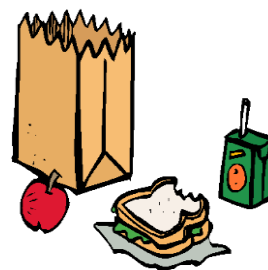
Le coût pour la surveillance du midi est établi à 287 \$ pour l'année scolaire 2025-2026. L'élève doit être inscrit s'il veut bénéficier de ce service. Pour dépanner, les autres élèves peuvent occasionnellement dîner à l'école, après entente avec la secrétaire et ce, au coût de 3,25 \$ par jour. La période du dîner est un moment de détente qui demande tout de même un certain encadrement.

Cafétéria

Un service de cafétéria est offert aux dineurs. Le coût du repas vous sera communiqué dès le début de l'année.

Fonctionnement sur l'heure du dîner

- Je reste calme;
- Je me lave les mains avant de dîner;
- Je chuchote ou je parle avec ceux près de moi;
- J'évite de faire du bruit volontairement;
- J'attends mon tour au four micro-ondes;
- Je reste assis si je n'ai pas de raison valable de me lever;
- Je mange proprement et je reste assis sur ma chaise;
- Je garde ma nourriture pour moi;
- Je range ma boîte à lunch au bon endroit;
- Je sors toujours en marchant;
- Je respecte les autres.



Sortie près de l'école

Toute sortie de la cour d'école sur l'heure du dîner doit être autorisée par un parent de l'élève en envoyant une note écrite à cet effet à son enseignante.

Message aux parents

Les enseignants communiquent régulièrement avec les parents, grâce à l'agenda, à d'autres documents ou par un moyen technologique (ex. : courriel, classe Dojo). **Veillez vérifier quotidiennement** vos courriels, le sac d'école ou l'agenda et, s'il vous plaît, signez le message que l'enseignante vous envoie afin de confirmer que vous l'avez lu. *N'oubliez pas de vérifier régulièrement la boîte de courriels indésirables, car certaines communications s'y retrouvent.* Ceci permettra, ensemble, d'assurer un bon fonctionnement pour la réussite de votre enfant et son bien-être à l'école.



Visite à l'école

Si vous désirez rencontrer ou discuter avec un membre du personnel ou la direction, il est nécessaire de prendre rendez-vous ou de laisser le message à l'école afin que la personne concernée puisse vous contacter.

Voyages pendant l'année scolaire

Si vous voyagez en famille pendant l'année scolaire sur des temps de jours de classe, l'école ne s'engage pas à préparer du matériel ou des exercices à apporter en voyage pour l'élève. Les enseignants mettront de côté le travail ou les exercices réalisés en classe pendant son absence afin de vous permettre de récupérer les apprentissages non réalisés. Sachez qu'une absence prolongée a des conséquences importantes dans la vie scolaire d'un élève et pour sa réussite. L'enseignant n'a pas la responsabilité d'expliquer des notions nouvelles qui auraient été vues pendant l'absence d'un élève pour des raisons de voyages ou de vacances. Il n'a pas non plus le devoir de remettre des travaux à faire pendant le voyage.

Accidents

Si l'élève se blesse à l'école, il doit avertir immédiatement un membre du personnel qui lui donnera les premiers soins. Si la situation l'exige, nous avertirons les parents et enverrons l'enfant, par transport ambulancier, au Centre hospitalier. Les frais seront imputés aux parents.

Assurances

Il est important de savoir que le Centre de services scolaire des Appalaches ne contracte aucune assurance contre les accidents corporels pour ses élèves jeunes ou adultes. Le Centre de services scolaire possède une police d'assurance couvrant seulement les accidents engageant la responsabilité du Centre de services scolaire du fait de son personnel, de ses biens ou de ses activités. En conséquence, la majorité des accidents fortuits survenant à nos élèves ne sont pas couverts par cette police. Il revient donc à chaque famille de contracter elle-même une assurance si elle veut que son enfant soit couvert contre les accidents corporels.

Méritas et coups de cœur

Une remise de Méritas est prévue à la fin de chaque étape. Les Coups de cœur soulignent des actions exceptionnelles empreintes de civisme et d'humanisme. Ceux-ci seront remis à la discrétion de l'enseignant et du personnel scolaire.

Intimidation et violence

Un plan d'actions comprenant un protocole est en place à l'école pour contrer l'intimidation, la cyberintimidation et la violence. Il est disponible sur le site internet de l'école.

N'hésitez pas à signaler rapidement à un intervenant de l'école si votre enfant est victime ou témoin d'actes de violence et/ou d'intimidation. Plus vite on agit, moins la situation se détériorera.

Pour un signalement,
communiquez avec le service d'éducation spécialisée.
418-338-7800 poste 3004
josee.roy@csappalaches.qc.ca

Service de garde

Un service de garde est offert à tous nos élèves aux heures suivantes :

- De 10 h 50 à 12 h 24
- De 14 h 55 à 17 h 30

Les parents intéressés à se prévaloir d'un tel service s'inscrivent à l'avance auprès de la technicienne au 418-428-3731, poste 3008.

Veillez noter que par mesure de sécurité pour les élèves et le personnel, toutes les portes sont verrouillées et qu'une sonnette munie d'une caméra est placée à côté de la porte principale (#3) pour annoncer votre arrivée.

Nos valeurs, en lien avec notre projet éducatif

Valeurs	<i>Toutes les personnes qui interviennent dans notre établissement, soit les gestionnaires, les enseignants, le personnel de soutien, les professionnels ainsi que les parents et les élèves prennent l'engagement de faire la promotion de ses valeurs au quotidien et agissent en cohérence avec celles-ci.</i>
Respect	<i>Il est défini comme l'acceptation de soi, de l'autre et de son environnement, quelles que soient les différences. C'est réfléchir et se questionner avant d'agir. Le respect s'exprime par l'écoute, l'accueil, l'ouverture et le savoir-vivre (civisme).</i>
Engagement	<i>C'est s'impliquer activement dans la démarche d'apprentissage. C'est débiter, persévérer et mettre à terme des projets en faisant les efforts pour y arriver.</i>
Responsabilisation	<i>C'est se mobiliser, s'activer, se prendre en charge, persévérer et assumer ses paroles et ses actions. Les rôles de chacun des partenaires à la réussite de l'élève sont à prioriser (équipe-école, parents, élèves).</i>

Règles de vie

En lien avec nos valeurs de respect, de responsabilité et d'engagement

Règlement	Par respect pour ceux qui veulent
1) Je respecte les autres dans mes paroles et mes gestes. 2) Je vouvoie tous les intervenants de l'école et j'utilise le titre de « madame » ou « monsieur ». 3) Je fais ma part pour que l'école soit un endroit sécuritaire, agréable et juste pour tout le monde. Je n'accepte pas les paroles ou les gestes méchants, moqueurs ou discriminatoires, peu importe les différences entre les personnes. 4) Je dénonce l'intimidation. 5) Je participe aux activités de l'école qui m'aident à bien vivre ensemble. J'apprends comment prévenir et arrêter l'intimidation, la violence et les gestes ou paroles qui font mal aux autres. 6) J'évite d'enregistrer la voix d'une personne, de capter son image ou j'évite de les diffuser sans son autorisation peu importe l'appareil utilisé.	✓ Pour vivre dans un climat agréable et sécuritaire ✓ Pour favoriser les relations positives avec les autres ✓ Pour respecter les différences ✓ Pour me sentir accepté et apprendre à tolérer
7) Lorsque je rentre dans l'école, je suis en silence pour mettre mon cerveau en mode apprentissage	✓ Pour vivre dans un milieu calme et agréable ✓ Pour assurer ma sécurité et celle des autres ✓ Pour être prêt à bien apprendre
8) Je prends soin de mon environnement, de mon matériel et du matériel de l'école.	✓ Pour profiter d'un matériel en bon état et plus longtemps ✓ Pour vivre dans un milieu propre et agréable
9) Je m'habille selon les saisons et les activités (réf. Code vestimentaire*)	✓ Pour être respecté et respecter les autres ✓ Pour favoriser une bonne hygiène et une bonne santé ✓ Pour favoriser ma sécurité
7) J'apporte à l'école mon matériel scolaire. (aucun jouet, appareil électronique ou objet de valeur tel un cellulaire)	✓ Pour bien apprendre ✓ Pour assurer mon dépassement ✓ Pour apprendre à me responsabiliser

Code Vestimentaire :

- 1) Je porte des vêtements chauds pour l'hiver, bottes et imperméable pour la pluie.
- 2) Je porte des vêtements pacifiques;
- 3) À exclure : gilet bedaine, camisole à bretelle spaghetti, encolure trop basse, shorts et jupes trop courtes (Longueur obligatoire : mi-cuisse ou plus long), souliers à talons hauts, souliers à roulettes.
- 4) J'ai deux paires de souliers (une pour l'intérieur, l'autre pour l'extérieur).

Système de motivation



Les règles de vie font partie de l'éducation. Le respect de ces règles permettra aux élèves de développer les habiletés sociales nécessaires pour un bon fonctionnement à l'école et dans la société en général. Ainsi, tous les élèves pourront se sentir bien et en sécurité.

« Notre vision : Éduquer dans une école agréable et sécuritaire. »

Notre intention

Notre démarche est un système de motivation qui incite à la réparation. L'élève doit sentir que tous les intervenants de l'école ainsi que les parents s'impliquent dans leur démarche d'éducation. Celle-ci est différente de la punition parce que l'élève s'engage sincèrement à :

- reconnaître ses torts;
- être volontaire pour les réparer;
- participer au choix du geste réparateur.

Puisque nous voulons que l'enfant apprenne les bons comportements, le mois de septembre servira à l'enseignement des comportements attendus et pendant ce mois aucun billet zut ne sera émis. C'est un mois de pratique!

Démarche

- Chaque intervention auprès d'un élève mènera à une conséquence, une réflexion ou une réparation.
- Si la situation perdure ou se répète, elle sera mentionnée à la TES par un billet ''Zut''.
- Au 3e billet ''Zut'', les parents seront avisés par l'envoi de ceux-ci à la maison.
- Pour les manquements majeurs, les parents seront aussitôt avisés.
- Des défis seront utilisés pour modifier le comportement inadéquat. L'enseignement explicite des comportements sera aussi priorisé. « *Le respect, ça s'apprend.* »

Manquement mineur		Manquement majeur	
Non-respect aux règles de vie.		Non-respect aux règles de vie qui porte atteinte à la personne et/ou qui comporte un danger pour soi ou pour les autres.	
Exemples : ➤ Lancer des balles de neige ➤ Bousculade ➤ Course dans les corridors ➤ Parler dans les corridors ➤ Moqueries ➤ Langage grossier ➤ Retard ➤ Absence non-motivée ➤ Possession d'objet personnel ➤ Non-respect du code vestimentaire ➤ Mensonge ➤ Enlever la tuque ou la casquette à un ami ➤ Flânage ➤ Plagiat		Exemples : ➤ Toute forme de violence physique ou verbale. ➤ Dénigrement ou intimidation ➤ Taxage ➤ Impolitesse ➤ Harcèlement ➤ Refus d'obéir à l'autorité/ opposition ➤ Exclusion ➤ Menace ➤ Possession d'objets dangereux (armes) ➤ Possession de cigarettes ou drogues ➤ Fugue	
Billet zut	Résultat	Billet zut	Résultat
0	Bravo!	1^{er}	Recherche de solution et/ou réparation du geste Retrait ou suspension à l'interne avec travaux et réflexion Engagement de l'élève en vue de modifier son comportement (défis personnels) Communication aux parents
1^{er}	Erreur Recherche de solution et/ou réparation du geste. On se reprend!	2^e	Recherche de solution et/ou réparation du geste Retrait ou suspension interne ou externe avec travaux et réflexion Mise en place d'un plan d'action
2^e	Recherche de solution et/ou réparation du geste	Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence peut s'appliquer lorsque la situation correspond aux critères.	
3^e	Recherche de solution et/ou réparation du geste Réflexion sur la situation avec T.E.S. Communication aux parents Envoie des billets «zut» à la maison		
4^e	Recherche de solution et/ou réparation du geste Réflexion sur la situation avec T.E.S. Défis personnels mis en place.		
5^e	Recherche de solution et/ou réparation du geste Étude de la situation avec les intervenants nécessaires Engagement de l'élève et mise en place d'un défi Rencontre possible avec les parents		

NB : Il appartient à la direction de l'école d'établir, en fonction de la gravité du manquement, la mesure disciplinaire appropriée, laquelle pouvant aller jusqu'à une demande d'expulsion de l'école.

Les élèves étant en apprentissage sur le vouvoiement, nos interventions s'orienteront vers une visée éducative.

TERMINOLOGIE

Civisme

Le civisme désigne le respect, l'attachement et le dévouement d'une personne pour la collectivité dans laquelle elle vit, le respect de ses conventions et de ses lois. Cet ensemble de règles écrites ou non écrites, de normes sociales, vise la régulation de la vie en société et facilite la vie en groupe. Le civisme fait référence aux devoirs et aux responsabilités du citoyen dans l'espace public.

Des exemples : le respect de soi, des autres et de l'environnement, l'ouverture à la différence, porter la tenue vestimentaire appropriée, faire preuve de courtoisie, appliquer les règles de conduite établies dans son milieu.

Des comportements empreints de civisme font partie des comportements attendus à enseigner aux élèves et sont étroitement liés aux règles de conduite de l'école.

Indiscipline

C'est l'action de refuser de se soumettre aux règles établies par un milieu. C'est aussi nier l'autorité d'une personne, contester l'autorité et perdre la maîtrise de soi.

Intimidation*

«Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser ». (LIP 2012, art. 13)

Conflit

C'est l'opposition d'éléments, de points d'intérêt et de sentiments contraires. Il s'applique, entre deux ou plusieurs personnes en désaccord, qui se disputent un pouvoir : l'une souhaitant imposer ses positions, à l'encontre des attentes ou des intérêts de l'autre. Ces volontés essaient de briser la résistance de l'autre, éventuellement par le recours à la violence. Cependant, le conflit est souvent vécu dans la souffrance et, contrairement à la bonne entente, il empêche la relation de progresser, d'être productive et de s'épanouir. C'est pourquoi il est souvent nécessaire de le réguler et de le résoudre.

Colère

La colère est une émotion normale et essentielle. Elle constitue un bon indicateur de frustration, d'irritabilité, de déception ou de blessure. Elle peut aussi être le signe qu'un besoin n'a pas été comblé ou qu'un objectif n'a pas été atteint. La **colère** est parfois difficile à vivre pour l'enfant! Sa gestion inadéquate peut occasionner de multiples **crises** désagréables tant pour l'enfant que pour l'adulte.

Agressivité

L'agressivité est une modalité du comportement qui se reconnaît à des actions où la colère est dominante. L'agressivité peut s'exprimer à l'égard des autres, mais déviée de sa voie primitive, elle peut se manifester contre des objets et même se retourner contre soi (autoagressivité).

Violence*

«Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens». (LIP 2012, art. 13)

Violence à caractère sexuel*

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

Note : Ces définitions sont inscrites dans la **Loi sur l'instruction publique et servent de référence **principale** pour toutes les écoles du Québec.*

ANNEXE 1



Horaire de l'école Notre-Dame

Primaire 2026-2027

Surveillance autobus et cour TES	7 h 30 à 7 h 50 (20 min.)
Accueil	7 h 50 à 7 h 53 (3 min.)
1 ^{er} cours (60 min.)	7 h 53 à 8 h 53 (60 min.)
2 ^e cours (60 min.)	8 h 53 à 9 h 53 (60 min.)
Déplacement	9 h 53 à 9 h 55 (2 minutes)
Récréation a.m.	9 h 55 à 10 h 15 (20 minutes)
Déplacement	10 h 15 à 10 h 17 (2 minutes)
3 ^e cours	10 h 17 à 11 h 17 (60 minutes)
Déplacement	11 h 17 à 11 h 19 (2 minutes)
Dîner	11 h 19 à 12 h 24 (65 minutes)
Accueil p.m.	12 h 24 à 12 h 26 (2 minutes)
4 ^e cours (60 min.)	12 h 26 à 13 h 26 (60 minutes)
Déplacement	13 h 26 à 13 h 28 (2 minutes)
Récréation p.m.	13 h 28 à 13h48 (20 minutes)
Déplacement	13 h 48 à 13 h 50 (2 minutes)
5 ^e cours (60 min.)	13 h 50 à 14 h 50 (60 minutes)
Déplacement	14 h 50 à 14 h 55 (5 minutes)
Départ des autobus	14 h 55

Préscolaire 2026-2027

Surveillance autobus et cour	7 h 30 à 7 h 50 (20 min.)
Enseignement :	7 h 50 à 10 h 50 (180 min.)
Dîner :	10 h 50 à 12 h 24 (94 min.)
Enseignement :	12 h 24 à 14 h 02 (98 min.)
Surveillance soir :	14 h 02 à 14 h 55 (53 min.)

École Notre-Dame 418-428-3731
Ou
418-338-7800, poste 3000

Service de garde 418-428-3731, poste 3008

Annexe 2

Tu vis une situation
problématique à l'école?

Tu vis une situation de violence à
caractère sexuel?

Protecteur national
de l'élève

Québec



Le Protecteur
national de l'élève
est là pour veiller au
respect des droits
des élèves et de
leurs parents.



Pour porter plainte, faire
un signalement ou pour
toute autre question :

- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto
1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca



COMMENT PORTER PLAINTÉ?

Si toi ou tes parents n'êtes pas
satisfaits des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée
ou à son patron
- 2 Contacte le responsable
du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur
régional de l'élève

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au
protecteur régional de l'élève si tu le
souhaites. De plus, toute autre personne
peut faire un signalement directement au
protecteur régional de l'élève.



Annexe 3

École Notre-Dame

Nous avons revu le système de gestion des comportements ainsi que le code de vie de l'école. Nous avons comme objectif d'enseigner les bons comportements à nos élèves afin qu'ils puissent faire les bons choix. Nous utilisons le renforcement positif pour valoriser les bons comportements dans le but d'amener les élèves à découvrir les conséquences positives liées aux bons comportements. Tous les adultes de l'école utilisent le même système et votre soutien est primordial. La gestion des comportements à l'école Notre-Dame, c'est un apprentissage et l'affaire de TOUS.

Nous vous demandons de le regarder avec votre enfant, de signer la présente feuille et de la retourner rapidement à l'école.

Les membres de l'équipe de l'école Notre-Dame vous disent MERCI!

Merci de retourner ce coupon à l'école

Nom du parent : _____

Parent(s) de : _____

Niveau scolaire : _____

- Je m'engage à être un partenaire dans l'application du système de gestion des comportements de l'école Notre-Dame.
- Je soutiendrai vos décisions et si je ne suis pas d'accord, je m'engage à discuter avec l'adulte sans la présence de mon enfant.

Signature du (des) parent(s) : _____

Date : _____

Engagement au code de vie
Pour les élèves du 2^e et 3^e cycles

Nom de l'élève : _____

Enseignante : _____

Niveau scolaire : _____

- J'ai pris connaissance des valeurs et des règles du code de vie de l'école Notre-Dame et je m'engage à les respecter.
- Je collaborerai à vos décisions et si je ne suis pas d'accord, je m'engage à discuter avec mon enseignant, le technicien en éducation spécialisée ou l'adulte pour trouver des solutions.

Signature de l'élève : _____

Date : _____